

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 118

Artikel: Aux champs
Autor: Rouget, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249810>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'ici, est décédée à l'hôpital le 6 novembre, le jeudi soir.

Item il a brûlé deux maisons au haut du village de Cornol, à droite en allant d'ici, le même jour 6 novembre, entre neuf et dix heures du matin.

Item une vieille fille demeurant par charité chez Chavanne d'ici, est décédée le 7 novembre le vendredi.

Item mademoiselle Fidèle Methuat qui était partie le 5 juillet avec la Theubet, est de retour de son voyage à Prague, le 13 ou 14 novembre.

Item L'hoste tonnelier, qui était aussi parti au printemps pour Vienne en Autriche avec son frère le tailleur, est de retour le 14 novembre.

Item les garçons de Courtedoux se sont battus avec d'autres, tant de Cornol que d'ailleurs chez Pierstill au *Cheval blanc*, le 16 novembre. Un garçon de Courtedoux a eu la poitrine ensoufflée d'un coup qu'il a reçu, et il en est mort le 23 novembre.

Item Natzi Rossé cordonnier, s'est marié avec la Henzelin, l'aînée le 18 octobre, entre quatre et cinq heures du matin : il fit beau temps ce jour-là.

Item voici un tour singulier arrivé à un berger à Vendlincourt le 3 décembre. Le berger de ce village étant à la campagne, occupé à faire paître son troupeau, un loup vint l'ahorder et crut attaquer son chien. Pour mieux réussir dans son dessein, le loup entreprit de vouloir badiner avec le chien ; mais celui-ci qui connaissait assez bien son ennemi, seignit d'abord de se prêter à ce hadinage, mais se méfiant de son ennemi et prévoyant le tour qu'il pouvait lui jouer, il saisit le loup par le cou, et le serra fortement sans lâcher prise, jusqu'à ce que le berger l'eût tué à coups de bâton.

Item le feu fut à la *Schliffe*, maison des jésuites, le 3 décembre 1766, mais on ne tira pas au château. On sonna la cloche, (*) les seaux de cuir et les pompes furent jusqu'au milieu du chemin. Dans la huitaine, le feu fut de même à la maison de Castuche le vieux, maison des jésuites ; en même temps le feu fut à une des cheminées du couvent des pères jésuites.

Item on a commencé à prier pour avoir de l'eau, le 5 décembre 1766.

Item on mit la Notre-Dame des Annonciades dehors, pour obtenir la pluie, le 9 décembre 1766.

Item Georges Chopay, celui qui criait les heures pendant la nuit, fut envoyé à Altkirch par M. de Schoenau, pour y toucher le montant d'une lettre de change de cinq louis d'or. Il eut la commission de partir le 6 décembre qui était le samedi, tout au matin, et de revenir le même jour. Après avoir touché les cinq louis, au lieu de revenir, il s'en alla on ne sait où, avec cette somme, et laissa sa femme avec trois enfants dont l'un se porte assez bien, un autre ne voi-

(*) Le tocsin de l'hôtel de ville ne se fait entendre que lorsque qu'il y a un incendie en ville, et lors des exécutions capitales. La dernière qui a eu lieu à Porrentruy remonte à décembre 1851.

peu à peu, revinrent le silence, la sécurité, le sommeil !

Yvan put dormir ; après la crise de morne désespoir, l'espérance lui était revenue. Il reprenait confiance.

Il s'éveilla dès l'aube, et, tout de suite, il voulut retourner à la grotte.

La basilique rayonnait sous l'éclat du soleil matinal. La tourmente s'était entièrement apaisée. Là-haut flottaient quelques légers nuages tout semblables à des vols d'anges, dont les ailes argentées seraient étendues ; puis, ces derniers flocons s'évanouirent, il ne resta plus, dans le ciel, que de l'or et de l'azur.

Mère, disait Yvan, tandis que le brancardier trainait son chariot, près duquel la comtesse de Ruloff marchait ; mère, je sens la sérénité

presque pas clair, et le troisième est aveugle tout à fait. Enfin, on ne sait pas encore ce qu'il est devenu. Les uns disent qu'il est tué, d'autres qu'il est parti plus loin.

Item le fils de Roche ou Roque d'Alle, demeurant dans la maison de M. Rengguer, est décédé le 10 décembre du mal du maichiat (miserére). Son père est en ce temps-là le grangier de M. Guélat maître bourgeois de la ville.

Item il a tanné dans la nuit du 15 au 16 décembre, de minuit à une heure, ce qui nous amena la pluie qu'on demandait. Les meuniers ne pouvaient plus moudre, à l'exception de ceux qui étaient placés favorablement pour l'eau ; encore ne travaillaient-ils qu'avec une roue. La plus grande partie des moulins ne marchait plus ; on allait moudre sur le Doubs, dans le Val de Delémont, à Delle, et jusqu'à Bâle ; on ne savait presque plus de quel côté donner de la tête pour avoir de la farine et même du pain. Toutes les sources étaient tarries ; les gens des villages allaient jusqu'à trois lieues de chemin et plus, pour abreuver leur bétail ; il y avait même des villages qui n'avaient pas d'eau, et d'autres où les habitants se la partageaient à un pot par jour, entre autres à St-Dizier. Enfin on avait grand besoin d'eau, partout où demandait la pluie au bon Dieu.

Item vers la fin de l'été, les trois demoiselles Joliat ont pris le train de mettre des manteaux, autrement dit des mantilles. On parlait beaucoup d'elles, parce que c'étaient des filles de cabaretier, et leur père était un cuefet ou tonnelier de profession.

Item le procès s'est instruit au sujet de la rixe relatée ci-devant, et qui eut lieu chez Pierstill au *Cheval blanc*, dans laquelle un garçon de Courtedoux reçut un coup qui lui enfossa la poitrine, et dont il mourut dans la huitaine. Ce procès s'est donc instruit au château de Porrentruy, et comme Cœudevez sergent dans le régiment d'Épplingue au service de France était impliqué dans cette rixe, et presque l'auteur de cette bataille, il fut condamné à trois mois de prison au château d'ici. Il en sortit par grâce, au bout de trois semaines, et les autres s'engagèrent.

Item la plus jeune fille de M. Raguel maire de la ville, est tombée de la fenêtre du premier étage de leur maison sans se faire de mal, le 21 décembre 1766. C'était le dimanche pendant les vêpres.

Item une fille de Cœuve alla au moulin des Vauches pour égruger du grain, le 22 décembre et elle tomba morte subitement sans secours. Elle était âgée d'environ 40 ans, et son corps fut reconduit à Cœuve le lendemain.

Item un Bonvallat de Miécourt a été condamné à être fouetté et marqué, et chassé du pays à perpétuité ; sa figure, soit son effigie a été clouée à la potence d'ici, pour faire connaître ses méfaits, le 24 décembre 1766.

(A suivre.)

revenue en moi. Il me semble que j'entends la voix de Notre-Dame de Lourdes me parler à l'oreille, et c'est une voix de réconfort, de conseil, de miséricorde infinie.

Déjà les pèlerins affluaient ; presque tous avaient le grand chapelet au cou, un emblème sur la poitrine comme signe de ralliement. Ils allaient par troupes sous la lumière du soleil, groupés par province. On voyait des Bretons en costume national, des Alsaciennes avec le grand noeud noir sur la tête, des Normands, la coquille argentée à la boutonnière, des Béarnais, les hommes en béret et les femmes en capulet. Et tous ces fervents étaient prêts à recommencer les prières de la veille. Déjà ils chantaient des cantiques ; ils tenaient en main des cierges pour offrir de nouvelles étoiles de flammes à la Vierge,

Aux champs

Caractères de l'âge des moutons. — Contre la diarrhée ou l'enterite diarrhéique des agneaux, le piétin et les poux des moutons.

Il est possible de déterminer à peu près exactement l'âge du mouton comme on détermine l'âge d'un cheval. On se base pour cela sur la dentition, de plusieurs façons.

D'abord sur l'évolution et la chute des dents de première dentition. Puis sur l'évolution des dents de deuxième dentition. Et enfin sur l'âge de ces dents.

Lors de sa naissance, l'agneau n'a généralement pas de dents, quoiqu'on perçoive leur place sous les gencives. Ce n'est ordinairement qu'entre cinq et huit jours que ces gencives éclatent et que les premières dents percent. On voit d'abord apparaître les pincettes, puis quelques jours plus tard les premières et les deuxièmes mitoyennes.

Entre 20 et 25 jours les coins se montrent.

Après arrive une période pendant laquelle l'âge est assez difficile à exprimer en se basant sur la dentition. En effet pas de changement notable ne se produit jusqu'à six mois. De six à huit, les incisives ont atteint leur niveau.

Vers neuf mois on remarque que les pincettes, les mitoyennes et généralement aussi les coins sont usés. A dix mois, c'est le tour des incisives qui s'usent progressivement.

A quinze mois se produit la chute et le remplacement des pincettes de lait.

A deux ans c'est le tour des premières mitoyennes qui tombent et sont remplacées.

De deux ans et demi à trois ans, celui des deuxièmes mitoyennes.

A trois ans et demi, la chute et le remplacement des coins.

A quatre ans, la mâchoire est au rond.

A quatre ans et demi, l'usure de ces coins se produit.

A cinq ans, cette usure est arrivée à un tel degré qu'elle laisse parfaitement découvrir l'étoile dentaire.

A six ans, la table des pincettes est carrée et il se forme contre ces pincettes une encoche qu'on appelle communément queue d'hirondelle.

Plus tard, la détermination de l'âge des moutons devient à peu près complètement impossible, dit M. Cornevin. En effet, les dents se déchaussent, sont striées de noir, vacillent de telle sorte qu'elles n'offrent plus de caractère saillant. Si ce n'est celui de l'âge avancé.

* * *

La diarrhée des agneaux, maladie fort dangereuse, revêt un caractère épidémique. Elle est due à un microbe qui se développe grâce aux mauvaises conditions hygiéniques de la bergerie.

et des bouquets pour les déposer, en hommage, à ses pieds.

Une pauvre vieille montagnarde s'arrêta devant Yvan. Elle avait bien soixante-dix ans, et ne vivait, elle et ses petits enfants que des quelques décimes qu'elle gagnait à vendre ses fleurs. Elle présentait une gerbe de bruyère cueillie dans la montagne. A peine l'orage apaisé, son petit-fils était allé les chercher là-haut dans la rosée.

— Voyez, disait-elle, le soleil ne les a pas encore flétries.

La rosée étincelait sur les bruyères ; on les eût dites saupoudrées de diamants. Yvan mit une pièce blanche dans les mains de la grand-mère, et prit les fleurs.

(La suite prochainement.)

L'humidité est un des premiers agents qui favorisent le développement de cette maladie.

Elle se manifeste souvent à la suite d'une indigestion de lait. Celle-ci se traduit par des hâlements réitérés, des vomissements de matière blanchâtre, formée en majeure partie de lait caillé à l'odeur nauséabonde.

Le ventre de l'agneau est gonflé, dur, la peau tendue.

C'est généralement dès les premiers jours que cette maladie se déclare. Mais elle peut atteindre un agneau jusqu'à l'âge de six semaines et même deux mois, mais rarement plus tard.

La durée est courte: de un à trois jours ordinairement. La diarrhée, de couleur jaunâtre ou grise, d'odeur fétide, épouse vite le petit animal qui ne tarde guère à succomber.

Pendant cette maladie, le corps est très chaud. La fièvre se manifeste. La température du corps arrive parfois à atteindre 40 et même 42 degrés centigrades.

Parfois aussi le mal est plus foudroyant; on a vu des animaux enlevés en six, quatre et même deux heures de maladie.

Le remède contre cette maladie assez courante? Hélas, il n'y a pas de remède bien défini, bien net. Ce sont surtout aux mesures préventives qu'il faut songer en s'assurant que la bergerie est saine, bien aérée et bien sèche, et aussi que les agneaux et plutôt les mères dont ils témoignent le lait sont bien nourries.

Néanmoins, dès que les symptômes du mal apparaissent, on peut encore parfois agir efficacement. Il faut sans retard mettre sous le ventre des cataplasmes sinapisés. En même temps on fait absorber des boissons calmantes, par exemple de la tisane de graines de lin à laquelle on ajoutera 2 ou 3 gouttes de laudanum si l'agneau n'a pas plus de huit jours, de 3 à 5, s'il a quinze jours, et de 7 à 9 gouttes lorsqu'il est fort et âgé d'un mois et demi à deux mois. Cette boisson peut être remplacée par une autre composée d'infusion de feuilles de noyer, infusion qu'on additionnera d'une décoction de têtes de pavot.

Si, par hasard, l'agneau échappe à la mort, il ne sera jamais fort et ne devra pas être utilisé pour la reproduction.

En résumé, contre cette maladie on n'a guère que des mesures préventives à prendre. Il faut, quelques jours avant l'agnelage, bien nettoyer la bergerie, la désinfecter, l'aérer, badigeonner les murs et le plafond au lait de chaux, laver le sol à grande eau additionnée de sublimé. Neuf fois sur dix, ces précautions empêcheront le mal.

* * *

Pour la guérison du piétin, M. Noblet, un éleveur, dont la compétence est indiscutable, recommande le remède suivant qu'il déclare excellent.

Il faut prendre un litre de vinaigre de bois, auquel on ajoute 60 grammes de perchlorure de fer et 40 grammes d'acide acétique. Dans un vase en terre on a mis préalablement :

40 gr. de sublimé corrosif;
50 gr. de glycérine;
50 gr. d'alcool à 90°;
80 gr. de sulfate de cuivre pur;
60 gr. de charbon de bois bien tamisé.

On a bien mélangé le tout. On ajoute alors peu à peu et en continuant à bien mélanger le vinaigre additionné de perchlorure de fer et d'acide acétique dans les conditions que nous avons indiquées plus haut.

Ce mélange définitif, enfermé dans des bouteilles bien bouchées, se conserve longtemps.

Pour s'en servir, on humecte de ce liquide un tampon de linge doux et fin assujetti à une tige de bois et on badigeonne les pieds de l'animal malade.

Si c'est au début du mal, une première application peut parfois être suffisante. Si c'est plus tard, il peut arriver qu'on soit obligé d'enlever la corne qui s'est soulevée pour cautériser. Si le mal est très avancé, on isolera les animaux atteints et on leur enveloppera les pieds de morceaux de linge fin qu'on aura trempés dans un mélange de trois parties de glycérine pour une d'aide phénique.

Paul ROUGET.

Deux braves patriotes.



M. Paul Krüger
président de la République du Transvaal.



† Le général Piet Joubert
ancien généralissime des Boers.

LETTRE PATOISE

Voici enne pététe ichoire qu'à airriavai ai yé in pô pu d'in an, dains iun de nos velaidges, ai peu qu'el à bon de faire ai coignatre pou qu'en en pofiteuche. Les boitchiès de nos velles son! ement les djaus : el aint in pô tot poitcho des hannes que les rensoingnant chules bêtes qu'ai yé ai vendre, et même que les aitchetant quéquefois pou ios. Ai yé en avait dinche iun dains le velaidge de X. C'était in mertchain et el aiavaï memme mertchaindai enne vaitche graiche pou in boitchiè, et en semonjeait cinq cent cinquante francs.

Mains les dgens sont des fois méfiaints laiou ai ne farait pe. Lai fanne di propriétaire de lai vaitche dié in djoué en enne végine : « Le mertchain nos é semonju 550 frs. pou note vaitche

à nom di boitchiè de lai velle ; mains nos poyan bin vendre note vaitche directement à boitchiè et i cras qu'ai nos en beyerat bin 600 frs. Note Piera me dit qu'i poirò l'allai trovai adjedeu pou colo. »

Lai végine n'eut ran de pu préssieque d'allai raicontai colo à mertchaient que voyié, po de temps aipré, lai fanne allai pare le train. Ai feut tot content à téléphoné, que vait bin pu vite que le tchemin de sié, ai peu fesail saivoi à boitchiè go que se pessait, en diaint : « pou 500 frs. vo lai velai aivoi. »

Lai fanne airrive en lai velle, et s'en vait troval le boitchiè : « Nos ains enne boenne vaitche graiche ai vendre : vo lai coignates bin : vos l'ai dje mertchaindai. Elle à veni bin pu graiche dâdon. An nos en é semonju 550 frs. ; mains se vo nos en beyiète 600 vo l'airai, ai peu ç'a bon mairchiè. — Eh! que pensai-vos? les bêtes

graiches bêchant, dié le boitchiè, ai peu i n'en ai pe fate mitenant : i en ai ménme encoi très que sont dje aitchetai ». En lai fin. el aidjouté :

« Voili, se vos lai velai beyiète pou 500 frs.. cment nos aidge fait bin des mertchiès ensoine, i lai parai ; main i n'y tin pe, si pe, i n'en voirò pe beyiète de pu. » Qu'a ce que velai faire lai lanne?....

« Eh bin, di temps que vos n'en vlai pe eûfié de pu, nos sont bin foichiè de faire mertchiè ; mains tiain note Piera vos aimoineré lai vaitche, vos yi velai bin beyiète ai démai cment les âtres fois ? — Oh, dié le boitchiè, le commerce ne vait pu, i n'serò ran yi beyiète qu'in tshavé, ai peu ai dait être content. » Lai fanne feut oblidgié de pessai poi li. Elle ne s'a djemais doutai di bon toé que sai langue ai pe le téléphone yi aint djué.

In Baidjé que sait tot de ménme co qu'a dit.